

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 10 (1934-1935)

**Heft:** 24

**Artikel:** Des transports de troupes rapides...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-710477>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

und Seppel stellte seinen Kartonmannöggel ziemlich unsanft und plötzlich auf den Boden. « Eh, z'Hagel! » meinte er, « jetzt hät's mi no bau preicht. »

Was war geschehn? Ein etwas zu tief gehender Schuß hatte dem Hänni die Kokarde am Käppi durchschlagen und war, ohne Schaden anzurichten, wieder zum Käppiboden heraus.

Als unser Zugführer dann beim Heimmarsch die « Verletzung » sah, erschrak er sehr und wurde totenbleich. Er erschrak viel mehr als Hänni Seppel. « Eh, z'Hageli! » (Aus « Die Grenzbesetzung 1914—1918 ».)

## Des transports de troupes rapides . . .

On se plaît à reconnaître, lorsqu'on parle de l'éventualité d'une attaque soudaine de la Suisse par un pays voisin quelconque, que le facteur temps jouera le rôle principal dans cette tragédie en un acte et qu'un passage à travers notre pays, pour prendre à revers un ennemi, ne saurait réussir qu'à la faveur d'une action foudroyante de rapidité et d'imprévu.

Ceci implique de notre part une nécessité d'être prêts à tout instant à répondre à une attaque brusquée, par une mobilisation ultra-rapide et surtout des déplacements de troupes permettant la couverture immédiate, par des effectifs importants, des points directement menacés.

La mobilisation rapide, nous l'avons grâce au système — la Suisse étant l'un des seuls pays à l'appliquer — qui fait du soldat un combattant immédiat qui n'a pas besoin de passer dans un arsenal avant de rejoindre sa place de mobilisation, parce qu'en tout temps il est tenu de conserver et d'entretenir lui-même son équipement et son armement; mais la seconde face du problème n'est pas résolue et la question angoissante que l'on se pose est celle du transport immédiat de forces importantes susceptibles d'arriver à temps pour arrêter l'envahisseur.

Les obstacles naturels que présente notre sol tourmenté, défendus par des forces minimes, ne seraient pas suffisants pour entraver la marche d'un ennemi résolu et armé des moyens que la science militaire moderne met à sa disposition. Le Rhin, pour prendre un exemple, est un fossé sérieux, mais il y a des ponts et qui sait si nous aurions seulement le temps de les détruire tant l'attaque serait rapide et inopinée? Les brouillards artificiels sont des moyens techniques que ne mésestimerait pas un adversaire décidé à franchir le Rhin, coûte que coûte, même à côté des ponts. Et puis ce serait la ruée de divisions motorisées vers le plateau suisse et toute résistance de notre part rendue très difficile, sinon impossible.

A tout prix, nous devons être à même d'empêcher cela et pouvoir répondre à la vitesse par la vitesse.

C'est pourquoi il est permis de s'étonner que l'Etat-major général ne favorise pas plus dans l'établissement des thèmes de manœuvres ou même de simples cours de répétition de détails, les déplacements de nos bataillons d'infanterie à l'aide des troupes et du matériel du Service automobile. Ce ne sont pas les timides expériences tentées ça et là dans ce sens qui peuvent fournir des indications suffisantes sur les avantages ou les inconvénients de ce mode de transport.

Dans son cours de répétition de 1934, qui fut celui des dernières manœuvres de la 1<sup>e</sup> division, un bataillon du Régiment d'Infanterie 3 avait été transporté de sa place de mobilisation sur le terrain des manœuvres par les véhicules de la colonne automobile du régiment artillerie auto 5, et les enseignements que l'on avait pu tirer de cette expérience prouvaient que l'organisation d'un tel transport n'était pas chose aussi simple qu'on pouvait se l'imaginer et qu'elle demandait une étude sérieuse

ainsi qu'un entraînement régulier pour arriver à réduire au strict minimum le temps nécessaire aux opérations de mobilisation et d'embarquement.

Il ne semble pas que depuis lors d'autres expériences aient été tentées ou qu'on ait prévu pour les années futures des exercices de ce genre.

La tactique moderne ne conçoit plus les fameuses marches forcées de 1914 où nos bataillons se rendaient à la frontière par leurs propres moyens et aussi dans la mesure du possible en utilisant des chemins de fer qui avaient l'avantage ne pas être bombardés comme ils le seraient impitoyablement de nos jours en cas de conflit. Elle entend au contraire que tout soit mis en œuvre pour que nos troupes soient dès la première heure à l'endroit voulu, car n'oublions pas qu'un attaquant éventuel ne nous avertira pas charitablement de l'heure de son passage à la frontière. Ses intentions seront masquées jusqu'à la dernière minute et il tombera sur nous en ouragan; la Belgique s'est bien laissé surprendre alors même que les Allemands ne possédaient pas encore de divisions motorisées! C'est donc pour nous une question de vie ou de mort, arriver assez tôt c'est la faculté de se défendre, de ne céder le terrain que pied à pied, arriver trop tard c'est la catastrophe inévitable.

Nous irions trop loin en demandant actuellement le jeu d'exercices où seraient compris les voitures et camions réquisitionnables en cas de guerre, un tel sacrifice ne saurait être exigé en temps de paix des propriétaires de ces véhicules, mais il est absolument nécessaire d'envisager avec tout le sérieux possible l'accomplissement de ces exercices de transport, par voie motorisée, de troupes qui jusqu'à ce jour n'ont été habituées à se mouvoir que par leurs propres moyens ou grâce à des chemins de fer sur lesquels le spectre de la guerre future a tiré déjà de larges hypothèques.

A quoi serviront les ouvrages fortifiés que l'on veut construire à nos frontières, si nous n'arrivons pas à temps pour les occuper et en faire de ce fait une source de résistance digne de ce nom?

Le problème paraît si important, même au stratège le moins avisé, qu'il semble impossible qu'en haut lieu on n'y ait pas songé et qu'avant peu de temps on ait la satisfaction de constater que, dans la mesure du possible, il sera fait appel, à l'avenir, au Service des automobiles pour le transport des unités d'infanterie se rendant au lieu de stationnement de leur cours de répétition.

Une telle organisation ne s'improvise pas plus qu'elle ne se prépare sur le papier, il n'y a plus là une expérience à tenter, mais un exercice à répéter aussi souvent que nos moyens le permettent et chacun sait que depuis que M. Minger est à la tête du Département militaire fédéral, ces moyens se sont considérablement développés.

E. N.

## L'instruction des officiers

Le Conseil fédéral publie un message à l'Assemblée fédérale concernant l'arrêté sur l'instruction des officiers. Une série d'expériences faites durant ces dernières années sont à la base du projet. Les cours destinés à l'instruction des officiers se répartissent en trois catégories:

- a) cours généraux, autrement dits obligatoires;
- b) cours pour l'avancement destinés à former les officiers proposés pour un grade supérieur;
- c) cours spéciaux destinés à former les spécialistes des différentes armes et à perfectionner leur instruction.

On remarquera tout spécialement dans l'infanterie l'institution d'une école de tir n° I de 11 jours pour lieute-